



GRILLE DE CONTRÔLE DU REFERENTIEL



SITES TOURISTIQUES

(châteaux, parcs de loisirs, musées, caves, fermes, ports fluviaux ou maritimes, haltes fluviales, etc.)

CONDITIONS
D'ENTREE* Le site doit se situer à moins de 5 Km d'un itinéraire cyclable balisé et sécurisé (répondant au cahier des charges national des Véloroutes et Voie Vertes).* Le site doit proposer un accueil physique et être ouvert au minimum 45 jours/an (au mois de juillet et août)

1 - ACCES A L'ETABLISSEMENT			
	Acquis / Non Acquis	CRITERE obligatoire	Commentaires
1-1		Mettre à disposition du client si nécessaire, un itinéraire cyclable de liaison entre le site et l'itinéraire	Informations disponible sur place et sur le site internet (descriptif et/ou cartographie)
2 - SUR LE SITE TOURISTIQUE			
	Acquis / Non Acquis	CRITERES obligatoires	Commentaires
2-1		Documentation vélo : mettre à disposition des touristes à vélo les documents existants dédiés aux itinéraires cyclables (gratuits ou payants)	A minima, mettre à disposition des clients les coordonnées de l'Office de Tourisme le plus proche, des réparateurs/loueurs de vélo et documentation sur les itinéraires cyclables à proximité
2-2		Parc de stationnement vélo	Les clients apprécient de déposer vélos et bagages dans un lieu sécurisé
2-2-1		Quantité : 5 places minimum	(le nombre de places de stationnement devra être adapté à la taille du site de visite et de sa fréquentation)
2-2-2		Type de mobilier : arceaux métalliques ou lices	
2-2-3		Localisation : plus proche que le stationnement automobile	ou au même niveau si contraintes
2-3		Point d'eau potable mis à disposition des touristes à vélo visitant le site	
2-4		Sanitaires mis à disposition des touristes à vélo visitant le site	

3 - AUTRES SERVICES

	Acquis / Non Acquis	CRITERES obligatoires	Commentaires
3-1		Mise à disposition d'un kit de réparation pour les petites avaries (matériel pour crevaison, jeu de clés standard, lubrifiant, pompe à pied)	
3-2		Mise à disposition d'un système de recharge des vélos à assistance électrique	Prévoir plusieurs prises électriques afin de permettre la recharge des batteries de plusieurs vélos
3-3		Les douches, si elles existent, seront mises à disposition des touristes à vélo	Ce critère n'est pas obligatoire pour les sites de visites
	Acquis / Non Acquis	CRITERES optionnels	Commentaires
3-4		Panneau informatif	
3-4-1		Indiquer les coordonnées de l'Office de tourisme-et des prestataires Accueil Vélo les plus proches	Mettre à disposition des clients les informations ci-contre, par le biais d'un affichage visible de l'extérieur.
3-4-2		Localisation : sur le parking à vélos	Préconisation : si le panneau informatif existe, il est préconisé de le situer sur le parking à vélos.
3-4-3		Langues : traduction en anglais	
3-5		Consigne à bagages gratuite ou payante	Consignes à bagages sous la responsabilité de l'opérateur (plan vigipirate) - A l'échelle d'un itinéraire, le pilote peut repérer les bonnes pratiques.
3-6		Consignes à vélos gratuite ou payant	
3-7		Tables de pique-nique	

Nom

des évaluateurs et organismes + signatures

Avis des

évaluateurs : Favorable - Non Favorable - Favorable sous conditions et délais (Argumenter)

Décision de la Commission d'Attribution - Date